

La poursuite de la mise en place de l'union des marchés des capitaux

Les mesures prises pour créer une union des marchés des capitaux (UMC) devraient avoir pour objectif d'améliorer l'éventail des possibilités de financement offertes aux entreprises et aux citoyens. La commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen a adopté un rapport d'initiative sur la poursuite de la mise en place de l'UMC, qui devrait être mis aux voix lors de la session plénière d'octobre I. Ce rapport préconise des mesures spécifiques pour aider au financement des entreprises, favoriser les investissements transfrontières et à long terme, renforcer l'architecture du marché et soutenir les investisseurs de détail, ainsi que l'adoption d'un cadre pour la finance numérique.

Contexte

Les mesures prises pour créer une union des marchés des capitaux devraient avoir pour objectif d'améliorer l'éventail des possibilités de financement offertes aux entreprises et aux citoyens. Cela est particulièrement nécessaire dans le contexte actuel, la pandémie de coronavirus ayant des répercussions négatives sur l'économie de l'Union et particulièrement sur les PME et les épargnants de détail.

Position du Parlement européen

Le 10 septembre 2020, La commission des affaires économiques et monétaires (ECON) du Parlement européen a adopté un [rapport](#) d'initiative sur la poursuite de la mise en place de l'union des marchés des capitaux (UMC). Ce rapport préconise des mesures pour aider à **financer les entreprises, en particulier les PME**. Il s'agit notamment de supprimer les lourdeurs administratives et les obstacles au financement des PME, de faciliter la cotation des entreprises et d'encourager les marchés de capital-risque et de capital-investissement, ainsi que de créer un fonds paneuropéen de soutien des OPI pour le lancement d'entreprises sur le marché boursier. Le rapport invite également la Commission européenne à élaborer une proposition législative sur les [billets garantis européens](#) et à établir un point d'accès unique européen pour rassembler des informations sur les entreprises de l'Union, mais souligne que celui-ci devrait être établi de manière à permettre aux entreprises de contrôler la disponibilité de leurs données. Il appelle également à **promouvoir les investissements et les produits à long terme et transfrontières**.

S'agissant de l'**architecture du marché**, le rapport préconise une convergence en matière de surveillance. Il invite en outre la Commission à envisager d'accorder à l'agence de surveillance, l'AEMF, des pouvoirs de surveillance directe sur certains segments du marché ainsi que des pouvoirs accrus d'intervention sur les produits. À la suite du [scandale Wirecard](#), le rapport demande à la Commission et aux autorités compétentes de l'Union d'examiner ses causes et de tirer des conclusions pour améliorer la résilience du cadre de l'UMC. Il encourage également les acteurs concernés à simplifier la réglementation et à supprimer les charges administratives inutiles. Afin de soutenir les **investisseurs de détail**, le rapport préconise des mesures visant à accroître la participation de ceux-ci aux marchés des capitaux au moyen de produits d'épargne-retraite individuelle plus attrayants et mieux adaptés, ainsi qu'à remédier aux lacunes de la législation sur les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIP). Il appelle, de plus, à promouvoir la **culture financière**, entre autres, en l'intégrant dans les programmes scolaires. Le rapport souligne qu'un cadre de l'Union européenne pour la **finance numérique**, assorti de normes élevées en matière de cybersécurité, y compris en matière de **protection des données** et de la vie privée, pourrait favoriser une UMC plus solide. Dans ce contexte, il souligne le rôle que les espaces d'expérimentation peuvent jouer en tant qu'outils pour renforcer l'innovation et la compétitivité du secteur des services financiers. Il invite également la Commission à examiner si les avantages concurrentiels inhérents aux grandes entreprises technologiques opérant dans le secteur sont susceptibles de fausser la concurrence et de nuire aux intérêts des consommateurs et à l'innovation. Enfin, étant donné que les marchés financiers

de l'Union sont étroitement liés aux **marchés des pays tiers**, le rapport demande que soit examinée la possibilité d'accorder une équivalence à des pays tiers, sur la base d'une analyse de leurs règles proportionnelle et fondée sur les risques, et il souligne que de telles décisions devraient être prises au moyen d'actes délégués.

Rapport d'initiative [2020/2036\(INI\)](#); Commission compétente au fond: ECON; Rapporteuse: Isabel Benjumea Benjumea (PPE, Espagne).

